

# ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

RESTRICTED

WT/ACC/SPEC/ARM/4/Rev.2

6 mai 2002

(02-2546)

---

**Groupe de travail de  
l'accèsion de l'Arménie**

Original: anglais

## ACCESSION DE L'ARMÉNIE

### Subventions à l'exportation et soutien interne

#### Révision

Le Ministère de l'industrie et du commerce de la République de l'Arménie a fait parvenir au Secrétariat les renseignements révisés suivants sur les subventions à l'exportation et le soutien interne dans le secteur de l'agriculture.

---

## SOUTIEN INTERNE: ARMÉNIE

PÉRIODE CONSIDÉRÉE: années civiles 1995-1997

Mesures exemptées de l'engagement de réduction - "catégorie verte"

(en milliers de dollars EU)

Type de mesure	Désignation et description de la mesure eu égard aux critères énoncés à l'Annexe 2 de l'Accord sur l'agriculture	Valeur monétaire de la mesure pendant l'année en question	Sources des données
1	2	3	4
a) Services de caractère général			
<u>Recherche</u>			
1995	Programmes de recherche en agriculture financés par l'État: nutrition des sols et des végétaux, sélection des végétaux, sélection des animaux, zoogénétique - Annexe 2, paragraphe 2 a).	145,04	Budget national
1996		270,15	
1997		132,33	
Moyenne		182,51	
<u>Lutte contre les parasites et les maladies</u>			
1995	Programmes financés par l'État dans les secteurs végétal et animal: lutte contre la propagation des parasites et des maladies, protection des plantes, services vétérinaires visant à assurer la santé et la qualité du cheptel, contrôle des conditions sanitaires dans les établissements d'élevage et enraiment des épizooties - Annexe 2, paragraphe 2 b).	1 580,00	Budget national
1996		1 420,80	
1997		1 279,73	
Moyenne		1 426,84	
<u>Services de formation</u>			
1995	Projet d'appui à la réforme agricole: cours de formation à l'intention des représentants des services agricoles régionaux sur la tenue des inventaires agricoles - Annexe 2, paragraphe 2 c).	-	MAG de la RA <sup>1</sup>
1996		-	
1997		29,92	
Moyenne		9,97	

<sup>1</sup> Ministère de l'agriculture de la République d'Arménie.

Type de mesure	Désignation et description de la mesure eu égard aux critères énoncés à l'Annexe 2 de l'Accord sur l'agriculture	Valeur monétaire de la mesure pendant l'année en question	Sources des données
1	2	3	4
<u>Services de vulgarisation et de consultation</u>			
1995	Services informatiques visant la mise sur pied du système d'information et transfert d'informations sur les résultats des recherches scientifiques (obtenctions végétales et animales, mise au point et utilisation de la machinerie agricole) à l'intention des agriculteurs, services d'hydrométéorologie - Annexe 2, paragraphe 2 d).	41,11	Budget national
1996		63,23	
1997		74,19	
Moyenne		59,51	
<u>Services d'inspection</u>			
1995	Services publics d'inspection, pour des raisons de santé et de sécurité alimentaire - Annexe 2, paragraphe 2 e).	8,76	Budget national
1996		16,49	
1997		23,95	
Moyenne		16,4	
<u>Services d'infrastructure</u>			
1995	Travaux de réparation et d'entretien du réseau d'irrigation, des barrages et des systèmes de drainage, des bâtiments et des centrales électriques servant au réseau d'irrigation, amélioration des installations d'alimentation en eau, activités d'amélioration des terres; construction d'installations en vue de la mise sur pied du réseau des marchés de gros et du circuit de distribution des produits agricoles; établissement d'un réseau de banques coopératives agricoles - Annexe 2, paragraphe 2 g).	14 816,35	Budget national et MAG de la RA
1996		10 634,24	
1997		6 963,34	
Moyenne		10 804,64	
<u>Versements à titre d'aide en cas de catastrophes naturelles</u>			
1995	Mesures de protection contre la grêle et les inondations et mesures de secours. Annexe 2, paragraphe 8.	61,67	Budget national Décret gouv. 210
1996		60,90	
1997		1 405,29	
Moyenne		509,29	

**SOUTIEN INTERNE: ARMÉNIE****PÉRIODE CONSIDÉRÉE: années civiles 1995-1997***Mesures exemptées de l'engagement de réduction - Traitement spécial et différencié - "Programmes de développement"*

Type de mesure	Désignation et description de la mesure eu égard aux critères énoncés à l'annexe 2 de l'Accord sur l'agriculture	Valeur monétaire de la mesure pendant l'année en question	Sources des données
1	2	3	4

Aucun soutien de ce type n'a été accordé durant la période 1995-1997.

**SOUTIEN INTERNE: ARMÉNIE****PÉRIODE CONSIDÉRÉE: années civiles 1995-1997***Mesures exemptées de l'engagement de réduction - Versements directs au titre de programmes de limitation de la production - "Versements directs exemptés"*

Type de mesure	Désignation et description de la mesure eu égard aux critères énoncés à l'annexe 2 de l'Accord sur l'agriculture	Valeur monétaire de la mesure pendant l'année en question	Sources des données
1	2	3	4

Aucun soutien de ce type n'a été accordé durant la période 1995-1997.

## SOUTIEN INTERNE: ARMÉNIE

PÉRIODE CONSIDÉRÉE: années civiles 1995-1997

Calcul de la mesure globale du soutien totale

Désignation des produits initiaux	MGS par produit (d'après les tableaux explicatifs DS:5 à DS:7 ci-après)	Mesures du soutien par produit (d'après le tableau explicatif DS:8 ci-après)	Soutien total	Valeur de la production	en milliers de dollars EU
					MGS totale courante (globale)
1	2	3	4	5	6
<u>Blé</u>					
1995	0		0	51 840,16	<i>de minimis</i>
1996	77,95		77,95	83 422,01	<i>de minimis</i>
1997	767,57		767,57	57 886,48	<i>de minimis</i>
<u>Autre que par produit</u>					
1995	4 650,47		4 650,47	821 277,75	<i>de minimis</i>
1996	4 834,52		4 834,52	829 250,01	<i>de minimis</i>
1997	3 440,81		3 440,81	725 250,18	<i>de minimis</i>
<u>MGS TOTALE</u>					
1995					0
1996					0
1997					0
Moyenne 1995-1997					0

Tableau explicatif DS:5

**SOUTIEN INTERNE: ARMÉNIE**

**PÉRIODE CONSIDÉRÉE: années civiles 1995-1997**

*Mesures globales du soutien par produit: Soutien des prix du marché*

Désignation des produits initiaux	Année civile/campagne de commercialisation	Type(s) de mesure(s)	Prix administré appliqué	Prix de référence extérieur	Production visée	Redevances/prélèvements connexes	Soutien total des prix du marché	Sources des données
1	2	3	4	5	6	7	8 ((4-5)x6)-7)	9

L'Arménie n'a accordé aucun soutien des prix du marché durant la période 1995-1997.

**SOUTIEN INTERNE: ARMÉNIE****PÉRIODE CONSIDÉRÉE: années civiles 1995-1997***Mesures globales du soutien par produit: Versements directs non exemptés*

Désignation des produits initiaux	Année civile/campagne de commercialisation commençant ...	Type(s) de mesure(s)	Prix administré appliqué	Prix de référence extérieur	Production visée	Versements directs totaux liés aux prix	Autres versements directs non exemptés	Redevances/prélèvements connexes	Versements directs totaux (en milliers de dollars EU)	Sources des données
1	2	3	4	5	6	7 ((4-5)x6)	8	9	10 (7+8-9)	11

Aucun soutien de ce type n'a été accordé durant la période 1995-1997.

## SOUTIEN INTERNE: ARMÉNIE

PÉRIODE CONSIDÉRÉE: années civiles 1995-1997

Mesures globales du soutien par produit: Autre soutien par produit et MGS totale par produit

en milliers de dollars EU

Désignation des produits initiaux	Année civile/campagne de commercialisation commençant ...	Type(s) de mesure(s)	Autres dépenses budgétaires par produit	Autre soutien par produit (avec détail des calculs)	Redevances/prélèvements connexes	Total autre soutien par produit	Soutien des prix du marché (tableau explicatif DS:)	Versements directs non exemptés (tableau explicatif DS:6)	MGS totale	Sources des données
1	2	3	4	5	6	7 (4+5-6)	8	9	10 (7+8+9)	11
Blé	"Prêts en semences" accordés par l'État aux producteurs de blé, et dont une partie a été remise. <sup>2</sup>									
	1995			0		0,00			0,00	MAG de la RA
	1996			$((283,2-75,2)*135+(41,6-7)*120)/413,47=77,95$		77,95			77,95	
	1997			$((7,5-1,5)*195+554,4*100)/490,65+320000/490,65=767,57$		767,57			767,57	
	Moyenne			281,84		281,84			281,84	

<sup>2</sup> Pour l'explication des calculs, se reporter à l'annexe du tableau explicatif DS:7.

ANNEXE DU TABLEAU EXPLICATIF DS:7

Taux de change annuels moyens du dram arménien par rapport au dollar EU

1995	1996	1997
405,4	413,47	490,65

"Prêts en semences" accordés par l'État aux producteurs de blé, dont une partie a été remise

Blé	1996				
				$((283,2-75,2)*135+(41,6-7)*120)/413,47= 77,95$	

(283,2 -75,2) et (41,6-7) - écart entre le volume des prêts en semences et le volume des prêts restitués par les producteurs (en tonnes).

135 et 120 - prix au kilo des semences accordées au titre du prêt en question en drams arméniens.

413,47 - taux de change annuel moyen du dram arménien par rapport au dollar EU.

**SOUTIEN INTERNE: ARMÉNIE****PÉRIODE CONSIDÉRÉE: 1995-1997***Mesures équivalentes du soutien par produit*

Désignation des produits initiaux	Année civile/campagne de commercialisation	Type(s) de mesure(s)	Prix administré appliqué	Production pouvant bénéficier du prix administré appliqué	Dépenses budgétaires pour le soutien des prix du marché	Mesure équivalente du soutien (avec détail des calculs)	Versements directs non exemptés	Autre soutien par produit	Redevances/prélèvements connexes	Valeur monétaire totale de la mesure équivalente du soutien	Sources des données
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11 (7+8+9+10)	12

Aucun soutien de ce type n'a été accordé durant la période 1995-1997.

**SOUTIEN INTERNE: ARMÉNIE**  
**PÉRIODE CONSIDÉRÉE: Année civile**

*MGS autre que par produit*

Type(s) de mesure(s)	Année civile/ campagne de commercialisation commençant ...	Soutien autre que par produit (avec détail des calculs)	Autre soutien ne visant pas des produits déterminés (avec détail des calculs)	Redevances/ prélèvements connexes	Soutien total ne visant pas des produits déterminés (en millions de dollars EU)	Sources des données
1	2	3	4	5	6	7
1.	Octroi de prêts avantageux pour couvrir les dettes contractées par les producteurs agricoles auprès des fournisseurs d'énergie au titre de l'utilisation d'eau. <sup>3</sup>					
	1995		$(1700000 * (1,119 - ,01)) / 405,4 = 4\ 650,47$		4 650,47	MAG de RA
	1996		$(2900000 * (0,664 - ,01)) / 413,47 = 4\ 587,03$		4 587,03	
	1997		$(2800000 * (0,542 - ,01)) / 490,65 = 3\ 035,97$		3 035,97	
	Moyenne		4 091,16		4 091,16	
2.	Octroi de prêts privilégiés à faibles taux d'intérêt aux producteurs de produits agricoles initiaux. <sup>4</sup>					
	1995		0		0,00	MAG de RA
	1996		$(336613 * (0,664 - 0,36)) / 413,47 = 247,49$		247,49	
	1997		$(1091397 * (0,542 - 0,36)) / 490,65 = 404,84$		404,84	
	Moyenne		217,44		217,44	
<b>MGS TOTALE AUTRE QUE PAR PRODUIT</b>						
	1995				4 650,47	
	1996				4 834,52	
	1997				3 440,81	
	Moyenne				4 308,60	

<sup>3</sup> Pour le détail des calculs, se reporter à l'annexe du tableau explicatif DS:9.

<sup>4</sup> Pour le détail des calculs, se reporter à l'annexe du tableau explicatif DS:9.

**ANNEXE DU TABLEAU EXPLICATIF DS:9**

1. Octroi de prêts avantageux pour couvrir les dettes contractées par les producteurs agricoles auprès des fournisseurs d'énergie au titre de l'utilisation d'eau

ex.

	1995		$(1700000 * (1,119 - 0,01)) / 405,4 = 4650,47$		
--	------	--	--	--	--

1700000 - montant de la dette des producteurs agricoles visé par les prêts (en milliers de drams arméniens).  
 1,119 (119 pour cent) - taux d'intérêt annuel moyen pondéré des prêts bancaires.  
 0,01 (1 pour cent) - taux d'intérêt des prêts privilégiés consentis par l'État.  
 405,4 - taux de change annuel moyen du dram arménien par rapport au dollar EU pour l'année en question.

2. Octroi de prêts privilégiés à faibles taux d'intérêt aux producteurs de produits agricoles initiaux

ex.

	1996		$(336613 * (0,664 - 0,36)) / 413,47 = 247,49$		
--	------	--	---	--	--

336613 - montant des prêts consentis aux producteurs agricoles (en milliers de drams arméniens).  
 0,664 (66,4 pour cent) - taux d'intérêt annuel moyen pondéré des prêts bancaires.  
 0,36 (36 pour cent) - taux d'intérêt des prêts privilégiés consentis par l'État.  
 413,47 - taux de change annuel moyen du dram arménien par rapport au dollar EU pour l'année en question.

**SUBVENTIONS À L'EXPORTATION:**  
**PÉRIODE CONSIDÉRÉE: années civiles 1995-1997**

*Subventions à l'exportation: Dépenses et quantités*

Désignation des produits	Subventions directes à l'exportation	Ventes de stocks	Subventions financées par les producteurs	Mesures de réduction des coûts	Subventions aux transports intérieurs	Subventions totales à l'exportation par produit	Quantité d'exportations subventionnées	Sources des données
1	2	3	4	5	6	7	8	9

L'Arménie n'a accordé aucune subvention à l'exportation durant les années 1995, 1996 et 1997.

**ANNEXE**

**PARTIE IV - PRODUITS AGRICOLES: ENGAGEMENTS LIMITANT LE SUBVENTIONNEMENT**

(Article 3 de l'Accord sur l'agriculture)

**SECTION I - Soutien interne: engagements concernant la MGS totale**

MGS TOTALE DE BASE	Niveaux d'engagements consolidés finals	Tableaux explicatifs et documents de référence pertinents
1	2	3

Aux fins de l'article 6:4 a) de l'Accord sur l'agriculture, pour ce qui est du soutien interne par produit, le pourcentage de la valeur totale de la production arménienne d'un produit agricole initial pendant l'année correspondante et, pour ce qui est du soutien interne autre que par produit, le pourcentage de la valeur de la production agricole totale en Arménie, qui devraient par ailleurs être inclus dans le calcul par un Membre de sa MGS totale, seront de 10 pour cent jusqu'au 31 décembre 2008. À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009, ces pourcentages pour le soutien interne par produit et le soutien interne autre que par produit, qui devraient par ailleurs être inclus dans le calcul par l'Arménie de sa MGS actuelle, seront de 5 pour cent.

PARTIE IV - PRODUITS AGRICOLES: ENGAGEMENTS LIMITANT LE SUBVENTIONNEMENT

SECTION II - Subventions à l'exportation: engagements de réduction des dépenses budgétaires et des quantités

Désignation des produits et des numéros des lignes tarifaires au niveau des positions à six chiffres du SH	Niveau de base des dépenses	Année civile/autre considérée	Niveaux d'engagements annuels et finals en matière de dépenses	Quantité de base	Année civile/autre considérée	Niveaux d'engagements annuels et finals en matière de quantités	Tableau explicatif et documents de référence pertinents
1	2	3	4	5	6	7	8
Néant							

PARTIE IV - PRODUITS AGRICOLES: ENGAGEMENTS LIMITANT LE SUBVENTIONNEMENT

SECTION III - Subventions à l'exportation: engagements limitant la portée des subventions à l'exportation

Désignation des produits	Nature des engagements
1	2
Néant	